

CP - Carnaval de Colmar

Le traditionnel Carnaval de Colmar aura lieu le week-end du 28 février et 1er mars 2026. Voici les informations pratiques de la Ville de Colmar pour le bon déroulement de ce moment festif, jovial et coloré dans les rues du centre-ville.

Comme chaque année, l'Association du Carnaval de Colmar propose un carnaval pour égayer la Ville de Colmar, avec deux temps forts durant ce dernier week-end de février :

- La Cavalcade des enfants : samedi 28 février 2026
- La Grande Cavalcade : dimanche 1er mars 2026

La Cavalcade des enfants

Samedi 28 février 2026, à 14h30

Le départ est prévu **à 14h30** rue Vauban.

14 chars prendront le départ, accompagnés de 300 carnavaliers, fanfares et groupes, à pied.

Restrictions de stationnement et de circulation

Pour permettre le bon déroulement de la cavalcade des enfants, le **samedi 28 février 2026, à partir de 13h30 et jusqu'à l'issue de la manifestation**, l'arrêt, le stationnement et la circulation de tous les véhicules, y compris les deux-roues motorisés ou non seront interdits et considérés gênants dans les voies suivantes :

- Rue Vauban
- Rue des Clefs
- Rue Reiset
- Place des Dominicains
- Rue des Serruriers
- Rue des Boulangers
- Rue des Têtes

Toutes les rues et places débouchant sur ces voies empruntées par la cavalcade seront mises en impasse.

Seuls les chars accrédités par l'Association du Carnaval de Colmar et de la Ville de Colmar seront autorisés à défiler.

Grande Cavalcade

Dimanche 1er mars 2026, à 14h30

La grande cavalcade quant à elle aura lieu le dimanche 1er mars.

Des centaines de carnavaliers venus d'Alsace ou d'ailleurs déambuleront dans les rues de Colmar **dès 14h30**.

42 chars prendront le départ, accompagnés de 1 000 carnavaliers, fanfares et groupes, à pied.

Le circuit retenu pour le défilé est le suivant : départ Rue Saint-Éloi / Place du Saumon, rue du Nord, rue Golbéry, rue de Ribeauvillé, rue des Bains, rue Kléber, rue des Clefs, rue Vauban.

Par mesure de sécurité, **le dimanche 1er mars, à partir de 12h et jusqu'à la fin de la manifestation**, la circulation des véhicules y compris les deux-roues motorisés ou non sera interdite dans les voies suivantes :

- Route de Neuf-Brisach : entre la rue Vauban et l'avenue d'Alsace
- Rue du Nord
- Rue Golbéry
- Rue de Ribeauvillé
- Rue des Bains
- Rue Kléber
- Rue des Clefs
- Rue Vauban
- Rue St-Eloi
- Rue des Têtes
- Rue de l'Eau
- Rue d'Unterlinden
- Rue Woelfelin

Toutes les rues et places débouchant sur ces voies empruntées par la cavalcade seront mises en impasse.

Seuls les chars accrédités par l'Association du Carnaval de Colmar et de la Ville de Colmar seront autorisés à défiler.

D'autres restrictions liées au stationnement et à la circulation des véhicules s'appliqueront pour permettre le bon déroulement des deux cavalcades.

Toutes les informations relatives aux cavalcades et aux restrictions de circulation sont disponibles sur colmar.fr/avis-arretes-municipaux

En outre, la consommation de boissons alcooliques est interdite aux participants, ainsi qu'aux spectateurs au cortège de la grande cavalcade, sur le parcours retenu. Cette interdiction ne s'applique pas aux débits de boissons dûment autorisés.

Plus d'informations sur le carnaval :

Association du Carnaval de Colmar

carnavaldecolmar.com

CONTACT PRESSE

Cécile Walschaerts

Attachée de presse

cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18

Ville de Colmar - Colmar Agglomération

Colmar.fr/espace-presse

colmar.fr